



Bureau communautaire 7 juillet 2022

Les Arcades, Melle
Salle La Béronne

Bureau communautaire

- *Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET*

- **Quorum**

- **Pouvoirs**

Bureau communautaire

AFFAIRES GENERALES

Affaires générales

- Intervention de Monsieur Fabrice Michelet

1. Bureau communautaire du 9 juin 2022 - Approbation du procès-verbal

Le bureau communautaire est invité à :

- **APPROUVER** le procès-verbal du bureau communautaire du 9 juin 2022.

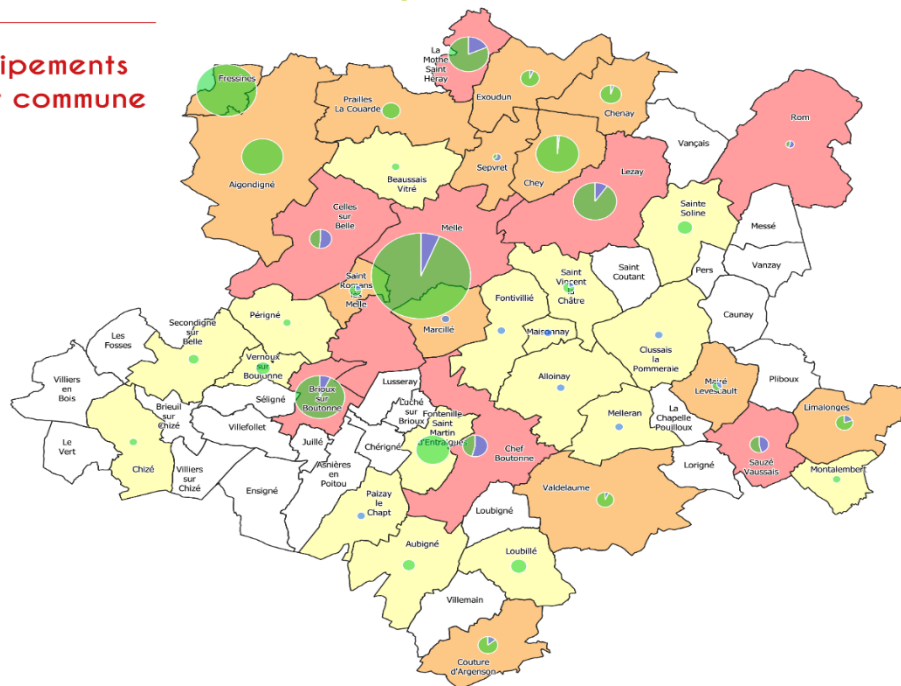
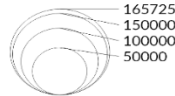
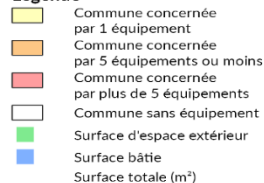
Bureau communautaire

SERVICES TECHNIQUES

2. Convention cadre pour la gestion de certains équipements communautaires entre les communes et Mellois en Poitou - Mise en œuvre du Volet Harmonisation au 1er septembre 2022

Répartition des équipements communautaires par commune

**Aujourd'hui gérés
par une convention
existante 48 sites
sur 28 communes**



Conception : Service SIG pour la direction des services techniques, communauté de communes Mellois en Poitou - octobre 2021

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayant cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque.



Services techniques

- Intervention de Monsieur Gilles PICHON

Répartition du déploiement de la convention par communes

VOLET HARMONISATION (périmètre constant des conventions existantes)	VOLET OPTIMISATION POUR LES 8 COMMUNES DE + DE 5 SITES	VOLET OPTIMISATION POUR LES AUTRES COMMUNES
1 ^{er} Septembre 2022	1 ^{ER} Janvier 2023	1 ^{er} Janvier 2024
Conventions Ecoles Conventions Piscines (Brioux, Chef-Boutonne Sauzé- Vaussais et Melle) Conventions STEP (Fressines, Prailles) Convention ZAE (Aigondigné) Centre de loisirs Exoudun 28 communes	<u>Optimisation pour les 8 communes ayant + de 5 sites</u> <i>Brioux-sur-Boutonne, Celles- sur-Belle, Lezay, Chef-Boutonne, La-Mothe-St-Héray, Melle, Rom, et Sauzé- Vaussais</i> <i>Clause de revoyure du forfait d'entretien au 1^{er} janvier 2023</i>	<u>Optimisation pour les autres communes</u> <i>Clause de revoyure du forfait d'entretien au 1^{er} janvier 2024</i>

Services techniques - Intervention de Monsieur Gilles PICHON

2. Convention cadre pour la gestion de certains équipements communautaires entre les communes et Mellois en Poitou - Mise en œuvre du Volet Harmonisation au 1er septembre 2022

FONCTIONNEMENT DE LA CONVENTION

Repose sur une convention cadre d'une durée de 5 ans et une annexe technique annuelle permettant de réviser annuellement le périmètre des travaux confiés à la commune

Repose sur une distinction « Prestations récurrentes » et « Prestations ponctuelles d'entretien du bâti »

- Les prestations récurrentes seront gérées par un forfait d'entretien réévalué tous les ans
- Les prestations d'entretien du bâti seront gérées selon le même système que ce qui était mis en place pour les conventions école (Plafond défini sur le réalisé N-1 – Remboursement des frais de fournitures – Accord préalable dès lors que le seuil de 300 € de travaux ou 4h de main d'œuvre est dépassé)

Services techniques - Intervention de Monsieur Gilles PICHON

2. Convention cadre pour la gestion de certains équipements communautaires entre les communes et Mellois en Poitou - Mise en œuvre du Volet Harmonisation au 1er septembre 2022

TARIFS

Main d'œuvre :

Un tarif moyen unique de main d'œuvre proposé 20 € par heure

Matériel spécifique :

Une grille tarifaire horaire pour le matériel spécifique

Postulat : le tarif horaire comprend : matériel + consommables + carburant, etc.

Frais de gestion :

Forfait de 10 % de frais de gestion sur les fournitures (donc pour les prestations sur le bâti)

Une évaluation du tarif pourra être proposée afin de s'adapter au mieux à la réalité du coût par les communes

Services techniques - Intervention de Monsieur Gilles PICHON

2. Convention cadre pour la gestion de certains équipements communautaires entre les communes et Mellois en Poitou - Mise en œuvre du Volet Harmonisation au 1er septembre 2022

PRESENTATION DE LA METHODE D'OPTIMISATION

Le déploiement de la convention se fera au fur et à mesure des rencontres avec les communes

1 - Etape technique : Définition des besoins et des durées de prestations

2 - Etape politique : Validation du programme de travaux en prenant en compte :

- La capacité à faire de chaque commune
- Les incidences financières pour la communauté de communes
- Une optimisation du fonctionnement interne du service espaces verts

3 - Proposition de l'annexe technique modifiée à la commune

4 - Signature de l'annexe technique modifiée avant le 1^{er} septembre de l'année N pour application en N+1

Services techniques - Intervention de Monsieur Gilles PICHON

2. Convention cadre pour la gestion de certains équipements communautaires entre les communes et Mellois en Poitou - Mise en œuvre du Volet Harmonisation au 1er septembre 2022

RETROPLANNING

- ❑ 1^{er} juin : Envoi des conventions de chaque commune avec une délibération type et proposition d'annexes techniques avec identification des fréquences d'entretien aux 28 communes concernées par le volet Harmonisation
- ❑ Du 1^{er} juin au 1^{er} août : Délibérations dans les communes
- ❑ Bureau du 7 juillet 2022 : Adoption de la convention cadre
- ❑ Application effective au 1^{er} septembre 2022 pour les 28 communes concernées par le 1^{er} volet Harmonisation jusqu'au 31 décembre 2027.

Services techniques - Intervention de Monsieur Gilles PICHON

2. Convention cadre pour la gestion de certains équipements communautaires entre les communes et Mellois en Poitou - Mise en œuvre du Volet Harmonisation au 1er septembre 2022

Etat des votes dans les communes

- Les communes ont jusqu'au 1^{er} août pour adopter la convention et l'annexe technique jointe et la transmettre en retour
- Etat des votes dans les communes : 12 délibérations reçues au 7 juillet 2022

Méthode :

- Retour de la délibération de la commune + Convention et Annexe technique 1 signée par le Maire
- Par mail : emeline.terrasson@melloisenpoitou.fr

Services techniques

- Intervention de Monsieur Gilles PICHON

2. Convention cadre pour la gestion de certains équipements communautaires entre les communes et Mellois en Poitou - Mise en œuvre du Volet Harmonisation au 1er septembre 2022

Le Bureau communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la convention cadre jointe en annexe ;
- **AUTORISER** le président à la signer avec les 28 communes concernées par le volet Harmonisation ;
- **AUTORISER** le président à signer annuellement avec chacune des 28 communes, l'annexe technique numéro 1 jointe à la présente convention.

Services techniques

- Intervention de Monsieur Gilles PICHON

3. Régularisation des procès-verbaux de mise à disposition des équipements suite à la mise en œuvre de la convention cadre de gestion à compter du 1er septembre 2022

Contexte :

- Mise en place de la convention cadre du 1^{er} septembre 2022
- Création des communes nouvelles au 1 janvier 2019

Objectif :

Dissociation du remboursement des frais de fonctionnement de la facturation des prestations de service

Services techniques - Intervention de Monsieur Gilles PICHON

3. Régularisation des procès-verbaux de mise à disposition des équipements suite à la mise en œuvre de la convention cadre de gestion à compter du 1er septembre 2022

Le Bureau communautaire est invité à :

- **AUTORISER** la signature des avenants joints en annexe avec les communes de Chenay, Chey, Maisonnay, Paizay-le-Chapt, Rom, Saint-Vincent-la-Châtre et Sepvret.
- **AUTORISER** la signature des avenants joints en annexe permettant le regroupement des procès verbaux de mise à disposition avec les communes nouvelles de Fontivillé, Marcillé et Melle.

Services techniques - Intervention de Monsieur Gilles PICHON

4. Avenant n°1 de prolongation à la convention de prestations de service avec la Ville de Melle pour l'entretien des espaces extérieurs de la piscine Aqua'Melle

Contexte :

- Expiration de la convention de prestation de service depuis le 31 décembre 2021
- Mise en place de la convention cadre à compter du 1^{er} septembre 2022

Objectif :

Assurer la continuité du service et offrir aux usagers un espace de détente adapté de la piscine Aqua'Melle

Durée :

Du 1^{er} janvier au 31 août 2022

Services techniques

- Intervention de Monsieur Gilles PICHON

4. Avenant n°1 de prolongation à la convention de prestations de service avec la Ville de Melle pour l'entretien des espaces extérieurs de la piscine Aqua'Melle

Le Bureau communautaire est invité à :

- **AUTORISER** la signature de l'avenant n°1 de prolongation à la convention de prestation de services avec la ville de Melle pour la tonte de la plage engazonnée et de la réserve foncière de la piscine Aqua'Melle, pour la période allant du 1er janvier au 31 août 2022, tel qu'annexé.

Services techniques - Intervention de Monsieur Gilles PICHON

5. Déchèterie de Lezay - Attribution des marchés de travaux

Le contexte du projet

La DPGD exploite 10 déchetteries

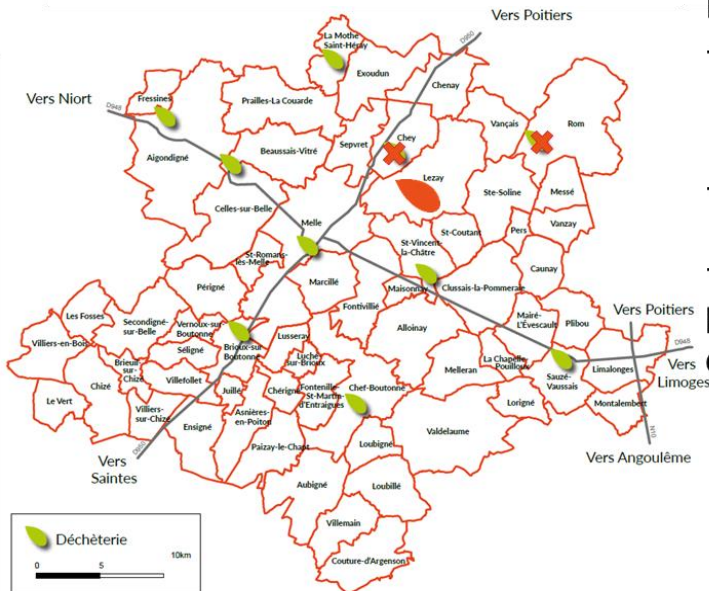
-> Volonté de remplacer les déchetteries de Rom et Chey :

- Peu de déchets traités



- Vétustes/Mise aux normes nécessaires

-> Création d'une déchetterie à Lezay permettant de traiter l'ensemble des déchets traités sur le territoire



Services techniques - Intervention de Monsieur Gilles PICHON

5. Déchèterie de Lezay - Attribution des marchés de travaux

Historique

Rappel de l'APD de 2018



APV validé en novembre
2018 à **1 081 300 € HT**

Etude géotechnique reçue en
décembre 2018

Dossier PRO repris suite à
l'étude géotechnique
présenté en 2019 à
1 227 000 € HT

Services techniques - Intervention de Monsieur Gilles PICHON

5. Déchèterie de Lezay - Attribution des marchés de travaux

Optimisation du projet et intérêt d'une maîtrise d'ouvrage intégrée

Travail conjoint Grands projets / DPGD

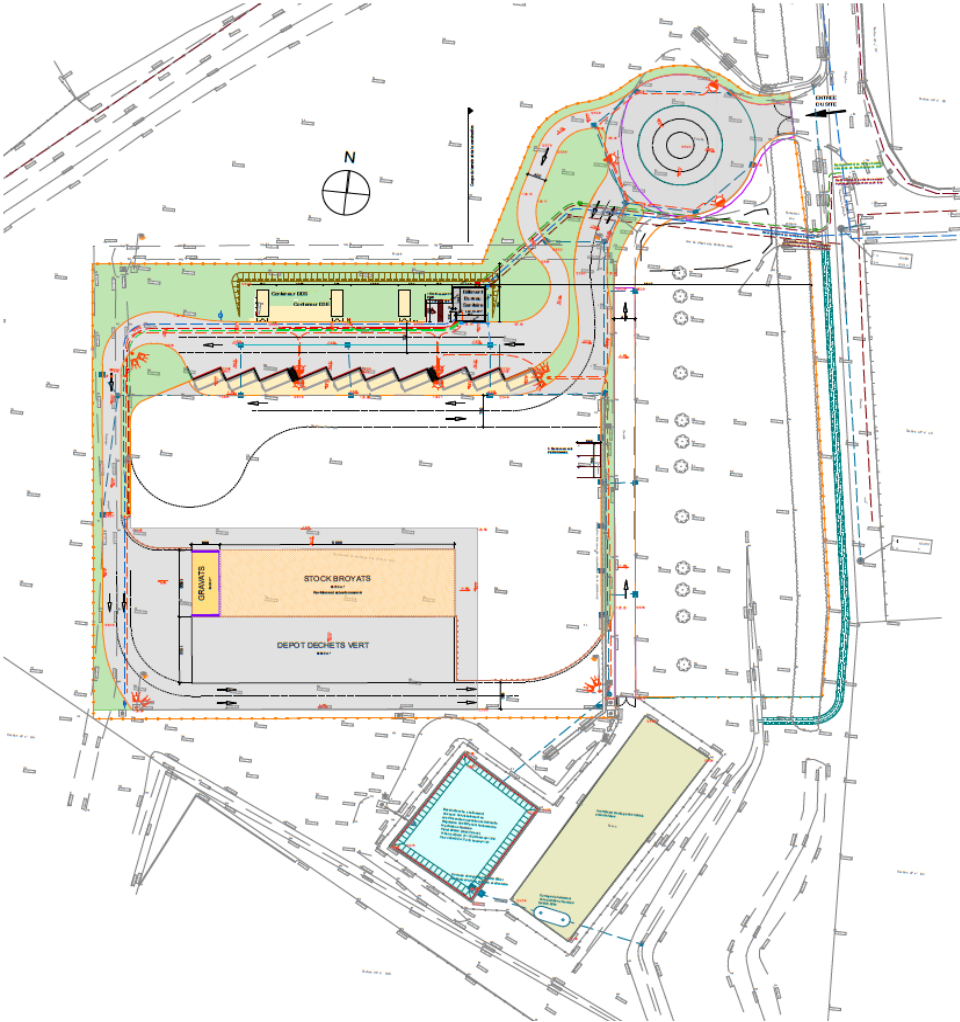
Reprise des études par la MOE pour revenir au **coût d'objectif** de 1 081 000 € HT et **améliorer la fonctionnalité** du projet

Optimisations demandées par les GP et la DGPD :

- Remplacement de certains locaux par des containers ventilés
- Conservation des locaux à huiles, du bureau et des sanitaires
- Conservation du nombre de quais
- Diminution de la superficie globale du site
- Rapprochement du site de la route
- Réutilisation de la plateforme existante pour le dépôt des déchets verts

NB: Estimation de l'APD de 2018 en tenant compte des révisions de prix entre 2019 et 2022 -> 1 157 000 € HT

Bureau communautaire du 7 juillet 2022



Le nouveau projet

- Création de quais et de voirie au sud de l'emplacement initial
- Construction d'un bâtiment d'accueil
- Mise en place de caissons maritimes pour les DDS, D3E et réemploi
- Réutilisation de la plateforme existante
- Réutilisation du récupérateur de jus existant avec mise aux normes
- Réutilisation des bassins de traitement des jus avec mise aux normes
- Création d'une aire de dépôts de gravats
- Pose d'une clôture
- Pose d'éclairage public sur la partie hauts de quais uniquement

Estimation coût travaux : 1 046 982,00 € HT

Au vu de l'analyse des critères définis dans le règlement de consultation, la revue des marchés du 30 juin propose d'attribuer le marché aux entreprises :

Lot	Dénomination	Entreprises attributaires	Estimation APD € HT	Prix marché € HT	Ratio
1	VRD – Aménagements extérieurs – Clôture – Espaces verts	EIFFAGE	921 482,00	763 626,42	- 17,1 %
2	Fondations – Gros-Œuvre	CONTIVAL	42 400,00	58 134,97	+ 37,1 %
3	Isolation – Etanchéité	DME	9 200,00	9 156,80	- 0,5 %
4	Menuiseries extérieures alu – Serrurerie	FRERES CONCEPT	13 600,00	14 343,79	+5,5 %
5	Menuiseries intérieures – Cloisons – Doublages – Plafonds	CSI BATIMENT	22 300,00	15 902,94	- 28,7 %
6	Carrelage	INFRUCTUEUX	8 360,00		
7	Plomberie – Chauffage – VMC	INFRUCTUEUX	12 000,00		
8	Electricité – Courants faibles	EEAC	13 000,00	10 876,73	- 16,3 %
9	Peintures	Pierre GIRARD	4 641,00	3 293,90	- 29 %
TOTAL			1 046 982,00	875 335,55	

Estimation du ratio global (en intégrant les lots infructueux) : - 14,5 % soit 151 287 €

Services techniques - Intervention de Monsieur Gilles PICHON

5. Déchèterie de Lezay - Attribution des marchés de travaux

Budget prévisionnel - après attribution marchés

DEPENSES	€ HT	RECETTES	€
Etudes préalables (géotechnique, géomètre, AMO...)	28 882,75	CAP 79	348 000,00
Travaux	895 695,55		
Honoraires sur travaux	102 932,46	FCTVA	233 443,64
Divers (AO, concessionnaires...)	33 000,00		
Imprévus	53 741,73	Autofinancement	841 646,12
Révisions	71 655,64		
Economies provisoires	232 858,81	Non dépensé provisoire	279 430,58
TOTAL HT	1 418 766,95		
TVA	283 753,39		
TOTAL TTC	1 702 520,34	TOTAL	1 702 520,34

Services techniques

Calendrier prévisionnel

- Intervention de Monsieur Gilles PICHON



Ouverture de la déchetterie de Lezay : juillet 2024

70 véhicules / jour attendus

700 à 1200 personnes par mois

24 filières traitées avec possibilité d'accueillir de nouvelles filières

2 agents sur site

Bureau communautaire du 7 juillet 2022

Services techniques - Intervention de Monsieur Gilles PICHON

5. Déchèterie de Lezay - Attribution des marchés de travaux

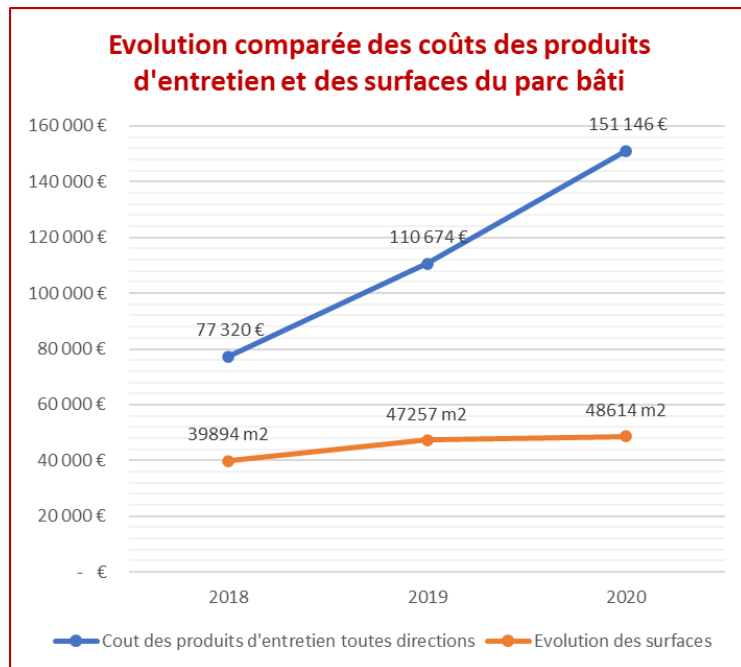
Le Bureau communautaire est invité à :

- DECLARER les lots 6 et 7 infructueux,
- AUTORISER le président ou le vice-président délégué à signer les marchés de travaux conformément au tableau ci-dessus.

Services techniques - Intervention de Monsieur Gilles PICHON

6. Autorisation de signature de l'accord-cadre à bons de commande n°M22ST03 relatif à la fourniture de produits et d'équipements spécifiques pour l'entretien et l'hygiène

Contexte de passation du marché :



- Un doublement du coût des produits d'entretien entre 2018 et 2020 (consolidation des chiffres issus des 4 directions consommatrices)
- Pas de corrélation avec l'augmentation des surfaces sur la même période

Services techniques – Intervention de Monsieur Gilles PICHON

6. Autorisation de signature de l'accord-cadre à bons de commande n°M22ST03 relatif à la fourniture de produits et d'équipements spécifiques pour l'entretien et l'hygiène

Contexte de passation du marché :

- **POURQUOI UNE TELLE AUGMENTATION ?**
 - Pas de centralisation de l'achat
 - 4 directions disposant chacune de leur budget spécifique
 - Absence de marché
 - Méconnaissance des produits et de leur dilution
 - Phénomène de surstockage dans les sites communautaires

Le présent marché répond à un besoin important de rationalisation de la dépense.

Services techniques

- Intervention de Monsieur Gilles PICHON

6. Autorisation de signature de l'accord-cadre à bons de commande n°M22ST03 relatif à la fourniture de produits et d'équipements spécifiques pour l'entretien et l'hygiène

Objectif :

RATIONALISATION DE LA GESTION DES PRODUITS D'ENTRETIEN :

- Par l'existence dans le lot n°1 d'une série de prestations de service permettant de répondre à l'enjeu de la politique d'achat ainsi qu'à celui de la formation
- Par la possibilité donnée par ce marché de « gommer » une partie de la hausse des prix dans un contexte économique fortement inflationniste sur une série de consommables (ex : ouate de cellulose)

Services techniques

- Intervention de Monsieur Gilles PICHON

6. Autorisation de signature de l'accord-cadre à bons de commande n°M22ST03 relatif à la fourniture de produits et d'équipements spécifiques pour l'entretien et l'hygiène

Caractéristiques du marché :

Objet du marché : L'achat de produits, fournitures et équipements liés à l'entretien des sites communautaires.

Forme du marché : Procédure formalisée : appel d'offres ouvert.

Type de prix : Unitaire

Durée : 1 an renouvelable 3 fois 1 an (soit 4 ans maximum)

Montant : 100 000 € HT maximum par an soit 400 000 € HT maximum sur la durée totale du marché.

Services techniques - Intervention de Monsieur Gilles PICHON

6. Autorisation de signature de l'accord-cadre à bons de commande n°M22ST03 relatif à la fourniture de produits et d'équipements spécifiques pour l'entretien et l'hygiène

Attribution par la Commission d'Appel d'Offre :

Lots	Désignation du lot	Entreprise attributaire	Montant HT selon DQE par an	Montant maximum par lot par an HT
1	Produits d'entretien – Matériels et prestations de service	PRO HYGIENE (Sarl SOC EXPLOIT COTILLON WILHELMI) - 5 Rue Emile Verdon - 79370 CELLES-SUR-BELLE	30 328,05 €	37 500,00 € HT
2	Produits et équipements spécifiques de la restauration et des gymnases	SAS POLLET - 8 Route de Cherveux - 79000 NIORT	15 765,50 €	28 700,00 € HT
3	Papiers à usage unique - distributeurs - savon – poubelles/sacs poubelles – EPI jetables	SAS DESLANDES - ZA Les Quatre Chemins - 85400 SAINTE-GEMME-LA-PLAINE	31 754,97 €	33 800,00 € HT
Total			77 848,52 €	100 000 € HT

6. Autorisation de signature de l'accord-cadre à bons de commande n°M22ST03 relatif à la fourniture de produits et d'équipements spécifiques pour l'entretien et l'hygiène

Le Bureau communautaire est invité à :

- AUTORISER le président à signer les trois lots de l'accord-cadre à bons de commande relatif à la fourniture de produits et d'équipements spécifiques pour l'entretien et l'hygiène, conformément aux dispositions ci-dessus.

Services techniques

- Intervention de Monsieur Gilles PICHON

Information – Base vie de Beausoleil

Lot	Dénomination	Entreprises attributaires	Estimation APD € HT	Prix marché € HT	Ratio
1	Terrassements / VRD	STPM	77 500,00	49 255,73	- 36,4 %
2	Modulaires	COUGNAUD	211 500,00	259 247,04	+ 22,5 %
TOTAL			289 000,00	308 502,77	+6,7 %

Une partie des réseaux initialement prévue au lot 1 a été demandée au lot 2, ce qui explique, en partie, les différences observées.

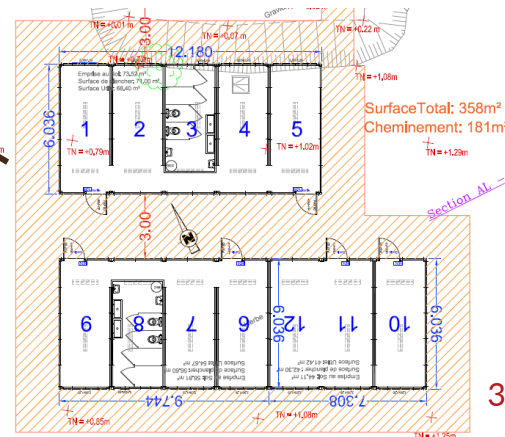
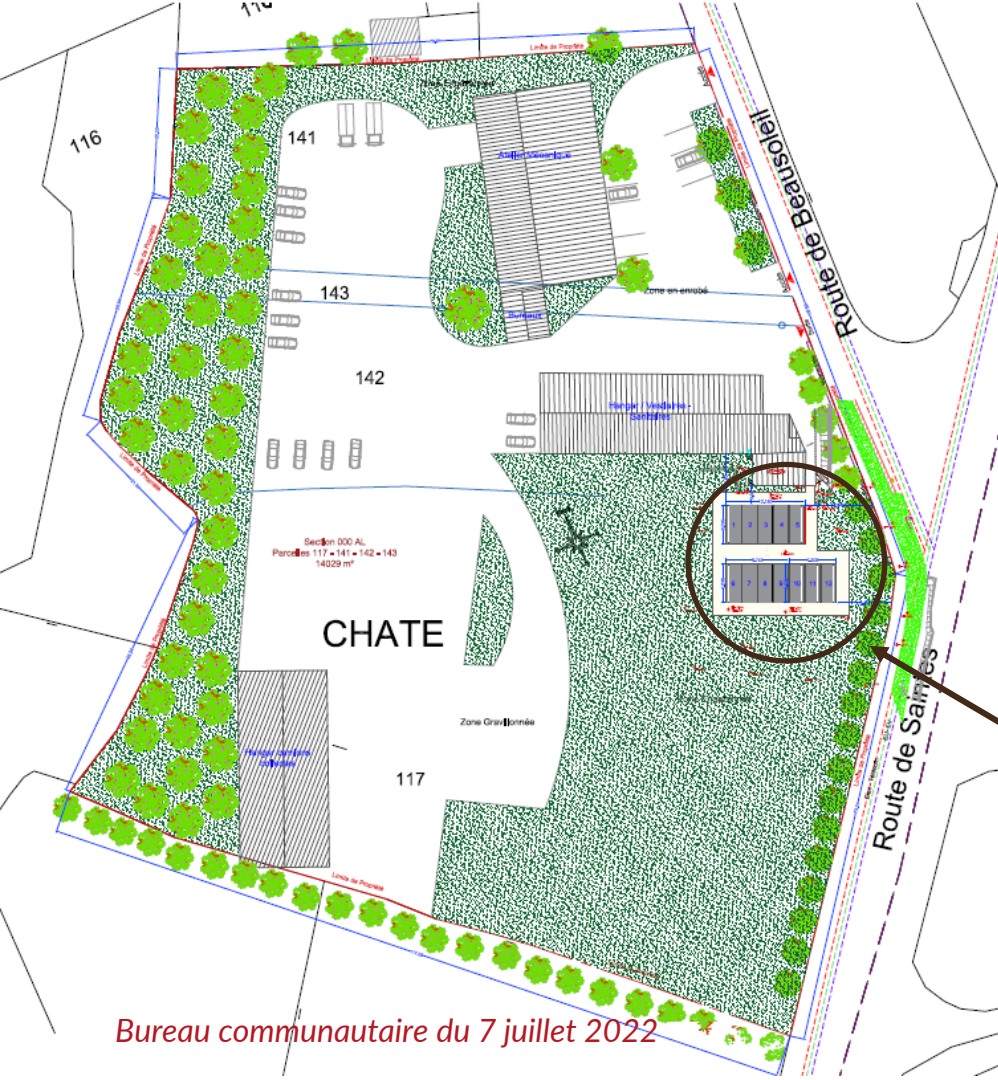
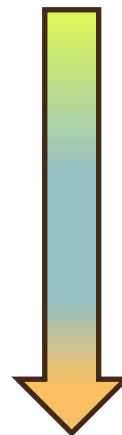
Services techniques - Intervention de Monsieur Gilles PICHON

Information – Base vie de Beausoleil

DEPENSES	Budgété oct 21 € HT	Après attribution € HT	RECETTES	€
Honoraires et études	45 500,00	30 298,00	FCTVA	69 705,85
Travaux	67 000,00	49 255,73		
Modulaires	207 600,00	259 247,04	Autofinancement	355 226,15
Publicité	2 000,00	551,08		
Mobilier / raccordement / aléas	32 010,00	14 758,15		
TOTAL HT	354 110,00	354 110,00		
TVA	70 822,00	70 822,00		
TOTAL TTC	424 932,00	424 932,00	TOTAL	424 932,00

Planning

- **Septembre 2022** : Mois de préparation
- **Octobre et novembre 2022** : Travaux de VRD
- **Décembre 2022** : Installation des modulaires



Bureau communautaire du 7 juillet 2022

Bureau communautaire

ANIMATION DU TERRITOIRE

7. Complexes sportifs de Chef-Boutonne et de La-Mothe-Saint-Héray – Annexe aux règlements intérieurs

Contexte :

L'existence de structures artificielles d'escalade (SAE) non intégrées dans les règlements intérieurs des complexes sportifs de Chef-Boutonne et de La-Mothe-Saint-Héray, gérés par la communauté de communes.

Objectif :

L'ajout d'annexes aux règlements intérieurs des complexes sportifs de Chef-Boutonne et de La-Mothe-Saint-Héray permettant de définir les modalités d'utilisation pour sécuriser la pratique.

7. Complexes sportifs de Chef-Boutonne et de La-Mothe-Saint-Héray – Annexe aux règlements intérieurs

Le Bureau communautaire est invité à :

- **AUTORISER** le président à signer l'annexe aux règlements intérieurs des complexes sportifs à Chef-Boutonne et à La-Mothe-Saint-Héray, fixant les modalités d'utilisation des structures artificielles d'escalade.

Animation du territoire - Intervention Madame Sylvie BRUNET

8. Dispositif de facturation aux communes des entrées enregistrées aux piscines communautaires pour une journée - Approbation de la convention 2022-2024

Contexte:

Souhait de certaines communes de faire bénéficier leurs habitants d'une entrée gratuite dans les piscines communautaires le 14 juillet ou sur toute autre journée, tout en remboursant à la communauté de communes les entrées enregistrées aux piscines lors de cette journée gratuite et non encaissées par la communauté de communes.

Objectif :

La mise en place, à la demande des communes, d'une convention permettant de préciser les modalités de remboursement des entrées enregistrées aux piscines pour l'organisation de cette journée gratuite .

Bénéficiaires potentiels :

Communes de Brioux-sur-Boutonne, Celles-sur-Belle, Chef-Boutonne, Lezay, Melle et Sauzé-Vaussais.

Tarifs applicables :

Les derniers tarifs votés lors du bureau communautaire (pour le 14 juillet 2022, il s'agit du bureau communautaire du 5 mai 2022).

8. Dispositif de facturation aux communes des entrées enregistrées aux piscines communautaires pour une journée - Approbation de la convention 2022-2024

Le Bureau communautaire est invité à :

- **APPROUVER** le remboursement, par les communes souhaitant mettre en œuvre ce dispositif, des entrées enregistrées dans les piscines communautaires pour l'organisation d'une journée gratuite et non encaissées par la régie de la communauté de communes Mellois en Poitou.
- **AUTORISER** le président à signer la convention triennale 2022-2024, telle qu'annexée.

Bureau communautaire

EDUCATION – ENFANCE JEUNESSE

Education – Enfance jeunesse - Intervention de

Madame Marie – Emmanuelle SAINTIER

9. Avenant n°1 à l'accord-cadre à bons de commande ayant pour objet la fourniture et la livraison d'articles de papeterie et de travaux manuels à destination des écoles, accueils périscolaires et Petite Enfance, Enfance, Jeunesse de la Communauté de communes Mellois en Poitou

Rappel des caractéristiques du marché :

Objet du marché : Fourniture et livraison d'articles de papeterie et de travaux manuels à destination des écoles, accueils périscolaires et Petite Enfance, Enfance, Jeunesse de la communauté de communes Mellois en Poitou.

Forme du marché : Accord-cadre mono-attributaire

Type de prix : Unitaire, révisable + remise catalogue

Durée : 12 mois, reconductible 2 fois, soit maximum 3 ans

Montant lors de l'attribution du marché : 56 757,63 € par an soit 170 272,89 € HT sur les 3 ans potentiels (selon estimatif DQE)

Education – Enfance jeunesse - Intervention de

Madame Marie – Emmanuelle SAINTIER

9. Avenant n°1 à l'accord-cadre à bons de commande ayant pour objet la fourniture et la livraison d'articles de papeterie et de travaux manuels à destination des écoles, accueils périscolaires et Petite Enfance, Enfance, Jeunesse de la Communauté de communes Mellois en Poitou

Contexte de passation de l'avenant :

Trois circonstances exceptionnelles successives sont venues impacter les prix proposés par l'accord cadre :

- l'augmentation du coût du papier
- l'envolée du prix des matières premières
- L'augmentation des coûts de l'énergie

Education – Enfance jeunesse - Intervention de

Madame Marie – Emmanuelle SAINTIER

9. Avenant n°1 à l'accord-cadre à bons de commande ayant pour objet la fourniture et la livraison d'articles de papeterie et de travaux manuels à destination des écoles, accueils périscolaires et Petite Enfance, Enfance, Jeunesse de la Communauté de communes Mellois en Poitou

Contenu de l'avenant :

- Augmentation applicable à compter du 1er avril 2022 :
 - Montant HT initial : 56 757,63 € par an (selon estimatif DQE) ;
 - Montant HT après prise en compte de l'impact de la hausse des prix : 62 802,72 € par an (selon estimatif DQE).
- L'augmentation porte sur 10,65 % du montant global du marché.

Education – Enfance jeunesse - Intervention de

Madame Marie – Emmanuelle SAINTIER

9. Avenant n°1 à l'accord-cadre à bons de commande ayant pour objet la fourniture et la livraison d'articles de papeterie et de travaux manuels à destination des écoles, accueils périscolaires et Petite Enfance, Enfance, Jeunesse de la Communauté de communes Mellois en Poitou

Le bureau est invité à :

- AUTORISER le président à signer l'avenant n°1 de l'accord-cadre à bons de commande n°2021_EDU01 relatif à la fourniture et à la livraison d'articles de papeterie et de travaux manuels à destination des écoles, accueils périscolaires et Petite Enfance, Enfance, Jeunesse de la communauté de communes Mellois en Poitou.

PREVENTION ET GESTION DES DECHETS

Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRE

10. Achat de véhicules par l'UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics)

Contexte :

- Complexité administrative et technique liée aux achats de véhicules
- Nécessité de rattraper le retard dans le renouvellement du parc

Objectif :

Autorisation d'une signature en amont des offres de l'UGAP sur la base d'un estimatif et par affectation budgétaire afin d'optimiser la réactivité de la collectivité et de limiter la mécanique répétitive.

Condition :

Présentation d'un récapitulatif des offres au bureau communautaire lorsque l'ensemble des achats sera réalisé.

Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRE

10. Achat de véhicules par l'UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics)

BP	OBJET	DIRECTION	ESTIMATION HT	ESTIMATION TTC	
	Remplacement 2 véhicules utilitaires	ÉDUCATION	27 500,00 €	33 000,00 €	BP
	Remplacement 1 minibus		19 000,00 €	22 800,00 €	
	Remplacement 1 CITADINE		10 000,00 €	12 000,00 €	
	Remplacement 2 véhicules utilitaires	SPORTS	31 000,00 €	37 200,00 €	
	TOTAL		87 500,00 €	105 000,00 €	

Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRE

10. Achat de véhicules par l'UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics)

TEOM

OBJET	DIRECTION	ESTIMATION HT	ESTIMATION TTC	
Remplacement semie tri verre	DPGD	295 000,00 €	354 000,00 €	REPORT 2021
Remplacement tractopelle		80 000,00 €	96 000,00 €	
Remplacement 3 utilitaires		40 000,00 €	48 000,00 €	
Remplacement 3 utilitaires		62 000,00 €	74 400,00 €	BP
Remplacement pelleteuse et télescopique		175 000,00 €	210 000,00 €	
Remplacement 2 polybennes		260 000,00 €	312 000,00 €	
TOTAL		912 000,00 €	1 094 400,00 €	

Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRE

10. Achat de véhicules par l'UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics)

Cycle de
l'eau

OBJET	DIRECTION	ESTIMATION HT	ESTIMATION TTC	
Remplacement 2 véhicules utilitaires	DCE	27 500,00 €	33 000,00 €	BP
TOTAL		27 500,00 €	33 000,00 €	

Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRE

10. Achat de véhicules par l'UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics)

Le Bureau communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la procédure autorisant une signature en amont des bons de commande sur la base d'un estimatif et par affectation budgétaire,
- **AUTORISER** le président à signer les bons de commande correspondants ainsi que tous les documents afférents.

Bureau communautaire

FINANCES

11. Admissions en créances éteintes

Pour le budget annexe « Patrimoine économique » :

Article	Années de référence	Total HT	Total TTC
6542	2018 - 2019	5 755.28 €	6 906.34 €

Pour le budget annexe « taxe d'enlèvement des ordures ménagères » :

Article	Années de référence	Total
6542	2019	71.75 €

Pour le budget annexe « Assainissement collectif » :

Article	Années de référence	Total HT	Total TTC
6542	2016 - 2020	106.65 €	117.60 €

11. Admissions en créances éteintes

Le Bureau communautaire est invité à :

- **APPROUVER** les admissions en créances éteintes pour insuffisance d'actif (surendettements et liquidations judiciaires) sur les budgets annexes.

Bureau communautaire

QUESTIONS DIVERSES

Information

Schéma de mutualisation

Méthodologie décembre 2021

Définition

- Article L.5211-39-1 du CGCT : « Le Président de l'EPCI à fiscalité propre établit un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'EPCI à fiscalité propre et ceux des communes membres. Ce rapport prévoit un schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat. Le projet de schéma prévoit notamment l'impact prévisionnel de la mutualisation sur les effectifs de l'EPCI à fiscalité propre et des communes concernées et sur leurs dépenses de fonctionnement. »
- Le texte de loi est souple et laisse aux collectivités le choix de formaliser leur rapport comme elles le souhaitent.
- Le rapport comporte deux parties : un état des lieux des ressources et une projection (le schéma).

Objectifs

- La mutualisation doit poursuivre des objectifs précis et lisibles
- La mutualisation doit viser à maintenir, voire améliorer la qualité du service rendu aux habitants par la Communauté et les communes membres en fonction des moyens humains et financiers qui lui seront affectés.
- La mutualisation vise à la rationalisation des dépenses publiques
- La mutualisation doit toujours intégrer dans son déploiement la notion de **proximité** Une Charte Qualité et Proximité, peut être annexée au schéma de mutualisation. Elle vise à prendre en compte des problématiques d'accès des services à la population qui n'auraient pas été vues lors des transferts de compétences ou des fusions (lien ici avec le projet de territoire)
- La mutualisation tient compte de l'identité communale
- La mutualisation se fait sur la base du volontariat
- La mutualisation peut être un outil servant à renforcer la solidarité communautaire (en lien avec le projet de territoire et le pacte financier et fiscal)

Des degrés divers

- Prestations de services
- Mise à disposition d'agents
- Mise à disposition ascendante (des communes vers l'EPCI) ou descendante (de l'EPCI vers les communes) de services
- Services communs
- Transfert de compétence

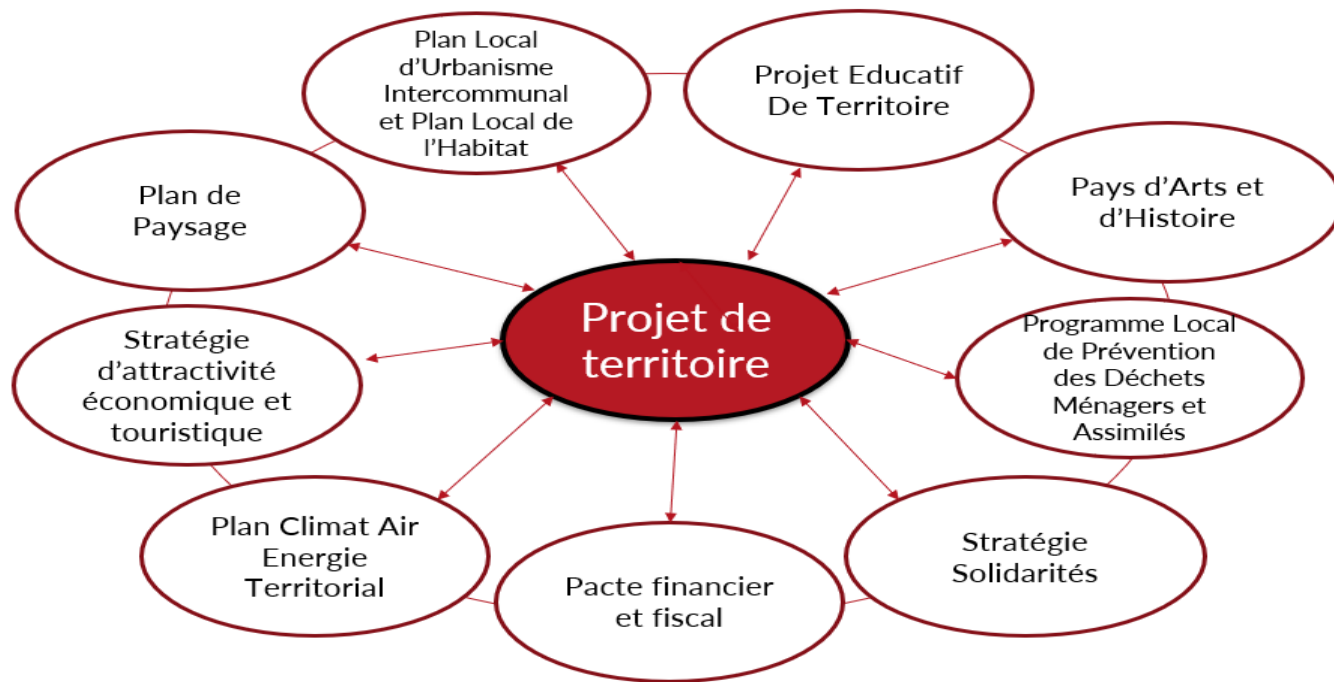
Procédure d'adoption du schéma de mutualisation

- Avis préalable des communes membres, trois mois pour se prononcer
- Si la commune ne délibère pas, avis réputé favorable
- Délibération du conseil communautaire à l'issue
- Chaque année lors du DOB ou, à défaut, lors du vote du BP, un point doit être fait en conseil communautaire sur l'état d'avancement du schéma adopté

La forme du document (exemples)

- Deux parties obligatoires (bilan de l'existant, plan d'action)
- Une diversité de formes et de contenus (voir exemples)

Des interactions avec les chantiers structurants de la collectivité



Des mutualisations déjà concrètes

Au moins deux champs explorés:

- La mutualisation avec le CIAS, méthodologie déjà lancée en 2021, poste mutualisé DGA/DGS, groupement de commandes pour les assurances par exemple
- La mutualisation avec les communes, bilan à faire et champ à investiguer (services communs existant: instruction ADS, France services, mise à disposition de services: Petites villes de demain, la convention cadre pour les travaux est également une forme de mutualisation)

Questions diverses - *Intervention de Monsieur Frédéric PIERRE*

Mutualisation avec le CIAS

L'étude de la mutualisation CIAS/CCMP porte sur les services supports exclusivement en raison des compétences différentes portées par les deux établissements.

La conduite de ce projet est pilotée par Christophe LAURENS, DGA CCMP et DGS CIAS

- Déjà engagée :
 - Mutualisation du poste DGA CCMP/DGS CIAS
 - Marchés assurance
- En cours d'étude :
 - Mutualisation DRH :
 - ❖ Objectifs de la mutualisation à définir
 - ❖ Périmètre mutualisable en cours de définition
 - ❖ Moyens à mutualiser à définir

Mutualisation CIAS (suite)

- En cours d'étude :
 - Finances :
 - ❖ Identification de la seule mutualisation du logiciel (cf. mutualisation DSI)
 - DSI :
 - ❖ Périmètre mutualisable à déterminer. Les premières analyses permettent d'identifier que le périmètre de mutualisation doit être très limité en raison d'un recours compétitif (coût, réactivité) par le CIAS à un prestataire local

Mutualisation CIAS (suite)

- En cours d'étude :
 - Autres domaines non étudiés à ce jour :
 - ❖ Patrimoine/garage : pertinence peu évidente sur la maintenance Bâtiments.
 - ❖ Assemblées/Juridique : Constat pas de moyens spécialisés dédiés au CIAS. Fragilité. Une mutualisation avec la CCMP nécessiterait une charge supplémentaire pour la CCMP et un coût correspondant supplémentaire sur le CIAS
 - ❖ Marchés et Achats publics : Pour la CCMP présence d'un juriste spécialisé mais pas d'acheteur. Pour le CIAS, présence d'un acheteur compétent. Pour le CIAS, un large recours aux centrales d'achat, voire à un AMO (alimentation), ne nécessite pas la présence permanente d'un juriste spécialisé marchés publics. L'acheteur en l'état actuel porte des compétences diverses supplémentaires (soutien à la maintenance, communication externe, etc...) ne permettant pas une mutualisation externe en l'état.

Mutualisation avec les communes

- **Suivi et pilotage**
 - Au niveau des services, chef de projet DGS, comité technique le CODIR élargi à des secrétaires de mairie volontaires
 - Au niveau des élus, le Comité de Pilotage, composé des VP, doit valider chaque étape, la conférence des maires permet de recueillir l'aval des communes
- **Des temps collectifs déjà imaginés**
 - Un premier séminaire d'élus municipaux et communautaires le 5 mars 2022 dans le cadre du projet de territoire
 - ❖ Premier recueil des besoins/attentes des communes
 - Un séminaire secrétaires de mairie le 24 juin

Mutualisation avec les communes

- Des groupes de travail ou instances déjà prévus ou réalisés :
 - Dans le cadre du pacte financier et fiscal, la question du financement des mutualisations
 - Dans le cadre du projet de territoire, séminaire de mars 2022 et réunions publiques déjà réalisées
- Des groupes à créer en fonction des enjeux repérés le 5 mars et à repérer, et notamment :
 - L'ingénierie territoriale (ingénierie de projet, ingénierie financière)
 - Le service aux communes (informatiques, RH, marchés, finances)
 - Ce qui sera mis en évidence ou approfondi lors du séminaire du 24 juin

Rétroplanning général

- Objectif : adoption fin 2022
- Premier semestre : bilan, construction des hypothèses (réunion COPIL au printemps, point en conférence des maires)
- Rédaction pendant l'été 2022
- Rentrée 2022 : arbitrage du document final par le COPIL, conférence des maires, conseils municipaux, puis conseil communautaire fin d'année si possible.

Questions diverses

- Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

Agenda des réunions

- Jeudi 8 septembre 2022 – Bureau communautaire – Salle de la Béronne (Les Arcades) à Melle
- Vendredi 9 septembre 2022 - Séminaire budgétaire – Salle des fêtes à Saint-Romans-Lès-Melle
- Jeudi 15 septembre 2022 – Conférence des maires – Maison des associations à Lorigné
- Jeudi 22 septembre 2022 – Conseil communautaire – Salle des fêtes à Celles-sur-Belle
- Samedi 24 septembre 2022 - Journée découverte des équipements communautaires – Lieu à définir

Merci pour votre attention

2 place de Strasbourg
CS 60048
79500 MELLE
T 05 49 290 290
accueil@melloisenpoitou.fr